



Constitution de partie civile

Par **arnold40**, le **04/12/2012 à 18:59**

partie civile en première instance devant le tribunal correctionnel ,le condamné a fait appel ,
dois-je renouveler ma constitution de partie civile devant la cour d'appel ?

Par **chaber**, le **05/12/2012 à 04:52**

Bonjour,rnrnBonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles (revoir la
charte du forum)

Par **wolfram**, le **05/12/2012 à 15:29**

Bénévole non enregistré et habitué de la Correspondance militaire, concise et exempte de
formalisme, il m'arrive d'oublier d'écrire Bonjour ou Merci.rnrnSurtout ne manquez pas vous
aussi d'interjeter un appel incident sur celui de votre adversaire.rnrnUne amie s'est présentée
en correctionnelle sans avocat. Dans sa candeur de victime elle attendait d'être convoquée
par la juridiction d'appel.rnrnLes condamnés en première instance ont donc été relaxés.
Encore un procureur, avocat général qui a défendu l'ordre social.rnrnPrenez conseil d'un
organisme de défense des victimes. Ce sera plus sur.rnrnJe dis Bon Courage.

Par **wolfram**, le **05/12/2012 à 15:49**

Monsieur le Modérateur CHABER BONJOUR
Je ne pense pas que les attributions afférentes à votre titre et à vos fonctions vous limitent aux seules questions de netiquette. Je ne pense pas qu'elles vous interdisent d'apporter une réponse argumentée à la question posée, surtout par une victime.
Merci de m'avoir lu. Veuillez agréer, Monsieur le Modérateur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Par **chaber**, le **06/12/2012 à 06:47**

Bonjour Wolfram
Comme pour tous les bénévoles du site, il est quasiment impossible de répondre dans tous les domaines. Quand j'ignore une réponse, ou si je ne suis pas sûr de celle-ci, je préfère m'abstenir et laisser le soin à un spécialiste.
Lorsque je mentionne "nos bénévoles" j'inclus tous les internautes qui prennent de leur temps, comme vous-même, pour fournir des réponses selon leurs connaissances ou leurs recherches, ou faire circuler une information intéressante, comme votre dernière intervention que j'ai lue avec intérêt.
Récemment un rappel à la charte du forum a été publié et je tente de la faire respecter